

Image not found or type unknown



Cloture d'activité libérale infirmiere et cotisation carpimko

Par **infirmier**, le **10/04/2009** à **15:48**

Bonjour,
je suis infirmier, et j'ai tenté l'aventure du libéral, inscrit à la carpimko le 1-12-08 et n'ayant pas trouvé d'associé à ma convenance, j'ai stoppé tout le 01-04-09 (non ce n'est pas un poisson!). Dans cette période, je n'ai pas validé le moindre acte. En même temps, je travaillais en intérim.

A présent la CARPIMKO me réclame 566 euros, alors que je le rappelle je n'ai pas eu le moindre revenu libéral, ils m'ont bien précisé que cette somme ne sera pas régularisée par rapport à mon absence de revenus...
est-ce normal? ai-je un recours?